

Questions orales

questions. En réponse à la première, si nous voulons profiter des négociations du GATT pour régler la question des subventions, c'est parce que nous avons constaté que les Américains étaient davantage disposés à réagir dans le contexte plus général de l'Uruguay Round que dans le cadre plus restreint des négociations de l'ALE.

C'est pourquoi nous accordons plus d'attention au GATT. Si le député lit les propositions du rapport Dunkel sur l'Uruguay Round, il sait qu'elles sont très avantageuses pour le Canada.

Le député a aussi parlé de l'acier. Mon collègue, le vice-premier ministre, et moi-même avons rencontré des représentants de l'industrie sidérurgique hier soir. Nous nous sommes entendus sur certaines questions qui feront l'objet de discussions avec leurs représentants. Ces derniers ont d'ailleurs rencontré des fonctionnaires plus tôt aujourd'hui pour amorcer les discussions. Nous ne sommes pas insensibles à leurs problèmes et à leurs préoccupations. Nous croyons que le meilleur moyen de les régler, c'est de travailler en collaboration comme nous avons convenu de le faire hier soir.

* * *

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre. Comme le ministre a rencontré hier les représentants de l'industrie sidérurgique du Canada, il sait sûrement que ce secteur d'activité connaît des difficultés et n'a pas accès au marché américain.

Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a l'intention de prendre tout de suite pour redonner du travail aux métallurgistes canadiens et veiller à la survie de notre industrie sidérurgique?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, encore une fois, le député manifeste son ignorance en la matière.

Mon collègue prétend que les sociétés canadiennes n'ont pas accès à ce marché. En faisant cette allégation, il oublie le fait que le niveau des exportations, soit la part du marché américain que détiennent les sociétés canadiennes, a augmenté, passant d'environ 3,25 p. 100 à 4 ou 5 p. 100 ces derniers temps. C'est donc dire que les entreprises canadiennes ont accès au marché. Vous ne

pouvez imputer les problèmes que connaît l'industrie sidérurgique à un accès difficile au marché.

Si le député veut régler les problèmes de l'industrie sidérurgique, il peut s'attaquer à une multitude de problèmes, dont un grand nombre sont entre les mains de l'industrie elle-même et des syndicats des travailleurs de l'acier, mais ces questions ne relèvent aucunement des gouvernements.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, l'industrie sidérurgique du Canada peut être aussi compétitive que celle d'autres pays tant et aussi longtemps que le ministre défend ses intérêts.

• (1425)

Le ministre n'est pas sans savoir que la décision rendue récemment par le tribunal du commerce extérieur créé par les conservateurs a nui aux intérêts de l'industrie sidérurgique canadienne. Il est notoire que les entreprises sidérurgiques du monde entier font du dumping au Canada.

Le ministre fera-t-il clairement savoir à la communauté internationale et à son tribunal du commerce extérieur que le Canada ne tolérera plus cette situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, permettez-moi de faire un commentaire au sujet de la dernière intervention du député.

Nous avons adopté la position la plus ferme possible afin de défendre les intérêts de l'industrie sidérurgique, lorsque celle-ci discutait avec les Américains ou se fixait des objectifs pour percer le marché américain.

La question que soulève le député a trait à une décision rendue par un organisme quasi judiciaire.

M. Marchi: C'est absurde.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Mon collègue dit que c'est absurde. Voilà qui prouve encore une fois l'ignorance des gens d'en face en la matière.

Il reste que la décision a été rendue par un organisme quasi judiciaire indépendant. Mon collègue peut ne pas être d'accord avec cette décision, tout comme l'industrie. Celle-ci peut interjeter appel. Les gouvernements n'ont pas l'obligation ni la possibilité d'influencer les décisions que cet organisme quasi judiciaire est appelé à rendre.